



Communiqué de presse

Montpellier, le 02 mai 2024

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête inter-régionale relative à l'aménagement du littoral méditerranéen au regard de ses risques et enjeux environnementaux. Il cible le territoire du Département de l'Hérault.

La frange littorale héraultaise, qui concentre de nombreux enjeux matériels et humains, est confrontée à des risques naturels croissants

Depuis les années 1960, le littoral est devenu la principale localisation des activités humaines dans le département de l'Hérault, auparavant accueillies dans l'arrière-pays. Son attractivité touristique s'est constamment renforcée depuis lors. En 2018, il constituait ainsi la première destination touristique de la région Occitanie et la quatrième au niveau national. Il se positionnait aussi au premier rang des départements en termes de fréquentation des campings, renforcée en période estivale. De nombreuses activités économiques, notamment maritimes, s'y exercent également.

Or la frange littorale héraultaise, qui concentre de ce fait une grande partie de sa population, est exposée à des risques naturels majeurs. Outre l'érosion du littoral, qui se caractérise par une action lente que les pouvoirs publics tentent de contenir, ils sont essentiellement constitués des risques inondation et de submersion marine. Ceux-ci vont s'aggraver au cours des années à venir sous l'effet du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer. Dans ce contexte la persistance de prix élevés du foncier révèle l'existence d'une forme de réticence des populations à mesurer les conséquences de ces risques.

Le pilotage opérationnel de la stratégie départementale d'aménagement du littoral doit être amélioré

Le département de l'Hérault a formalisé depuis 2018 sa stratégie globale d'aménagement du littoral dans un document, dénommé Hérault littoral, synthétisant l'ensemble des politiques publiques à mener à l'horizon 2030. Ce document stratégique est complété par trois piliers spécifiques aux ports et filières maritimes, aux espaces naturels sensibles et au tourisme. Leur pilotage opérationnel apparaît actuellement lacunaire faute de systématisation, à l'ensemble de ces schémas, d'indicateurs de résultats et de bilans détaillés des actions menées permettant d'en évaluer régulièrement l'efficacité.

Les actions du département tournées vers l'aménagement du littoral ont enregistré des résultats contrastés

Le département de l'Hérault a été historiquement engagé dans des actions de gestion des risques inondation et de submersion marine. Ne disposant pas de la compétence en matière d'élaboration de documents réglementaires régissant l'occupation des sols, son action se concentre désormais essentiellement sur la sensibilisation du public aux fragilités et spécificités du littoral. Il a par ailleurs prolongé sa politique de lutte contre la cabanisation via son droit de préemption spécial en faveur des espaces naturels sensibles qu'il a ce faisant soustraits à l'urbanisation.

Le caractère ambitieux affiché de certains grands projets de la stratégie Hérault littoral s'est heurté à des contraintes pratiques de mise en œuvre. Il en est ainsi du chantier lié à la construction de la Maison du littoral sur le site remarquable des Aresquiers, qui a été substantiellement allongé et qui ne devrait pas aboutir avant 2026.

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.



Contacts presse : occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr

T +33 4 34 22 73 00

Eric Morel eric.morel@crtc.ccomptes.fr

Caroline Froelig caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr

Ferdaos Fassih ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

